

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
198<sup>e</sup> année  
30 juin 2022  
n° 24 / 7957<sup>e</sup>  
pages 1201 à 1256



## ÉDITORIAL

1201 Préférence et préférence, Michel Vivant

## ACTUALITÉS

- 1204 Banqueroute (action civile) : préjudice distinct des créanciers et actionnaires
- 1204 Erreur (qualité substantielle) : éligibilité à un dispositif de défiscalisation
- 1207 Données personnelles (traitement) : passagers des compagnies aériennes
- 1210 Laïcité (port du « burkini ») : confirmation de l'interdiction

## POINT DE VUE

1215 Le fonds libéral a trouvé son régime dans celui de l'entreprise individuelle, Jean-Jacques Daigre

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1223 **Chronique** : L'audience est un droit des parties au procès civil, Emmanuel Brochier et Matthieu Brochier
- 1228 **Panorama** : Droit constitutionnel, Émilie Debaets et Nathalie Jacquinet
- 1239 **Notes** : Prohibition des engagements perpétuels et location de matériels informatiques : à notion surannée, application moderne, note sous Com. 11 mai 2022, Anne Etienney-de Sainte Marie
- 1243 Le mariage requiert le consentement des époux au sens du droit français, quelles que soient leur loi personnelle et la date de leur mariage, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 18 mai 2022, Jean-Jacques Lemouland
- 1247 Le devoir de secours ne compense pas la prestation compensatoire, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 13 avr. 2022, Damien Sadi
- 1250 Un apport en société n'est pas une vente, note sous Com. 9 mars 2022, Bruno Dondero

## ENTRETIEN

1256 Caroline Lequesne Roth – Reconnaissance faciale, le temps de la redevabilité ?

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse\*



322224



31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLI-PRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2022

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

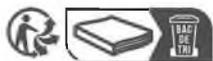
Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Michel Vivant

1201

Préférence et préférence



## ACTUALITÉS

1204

### DROIT DES AFFAIRES

#### Entreprise en difficulté

Banqueroute (action civile) : préjudice distinct des créanciers et actionnaires, *Crim.* 22 juin 2022

1204

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Erreur (qualité substantielle) : éligibilité à un dispositif de défiscalisation, *Com.* 22 juin 2022

Assurance (contrat) : restitution en cas d'annulation, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 16 juin 2022

Assurance (prescription) : action civile devant la juridiction pénale, *Crim.* 21 juin 2021

#### Famille-Personne-Succession

Legs (indemnité de réduction) : modalités de calcul, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 22 juin 2022

Libéralité (legs en usufruit) : imputation sur la quotité disponible, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 22 juin 2022

Partage judiciaire (notaire remplaçant) : désignation par le tribunal compétent, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 22 juin 2022

Séparation de biens (créance) : acquisition d'un bien personnel de l'autre époux, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 22 juin 2022

1206

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail d'habitation (logement décent) : installation de garde-corps, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 22 juin 2022

Bail d'habitation (logement conventionné) : sous-location sur Airbnb, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 22 juin 2022

1207

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Données personnelles (traitement) : passagers des compagnies aériennes, *CJUE* 21 juin 2022

1208

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Responsabilité pénale (personne morale) : portée d'une délégation imparfaite, *Crim.* 21 juin 2022

*Ne bis in idem* (poursuites concomitantes) : omission comptable et fraude fiscale, *Crim.* 22 juin 2022

#### Procédure pénale

Saisie (altération des facultés mentales) : respect des droits de la défense, *Crim.* 22 juin 2022

Saisie (marché public) : recel du délit d'atteinte à l'égalité, *Crim.* 22 juin 2022

Libération conditionnelle (révocation) : compétence du juge de l'application des peines, *Crim.* 15 juin 2022

1210

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Laïcité (port du « burkini ») : confirmation de l'interdiction, *CE* 21 juin 2022

#### Santé publique

Secret professionnel (violation) : validité du licenciement d'un salarié, *Soc.* 15 juin 2022

1211

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Élection professionnelle (vote électronique) : possibilité du vote blanc ou nul, *Soc.* 15 juin 2022

Obligation de sécurité (blessures involontaires) : nature de l'obligation méconnue, *Crim.* 21 juin 2022

Contrat de travail (résiliation judiciaire) : fixation de la date d'effet, *Soc.* 22 juin 2022

1212

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Cycle de conférences (penser l'office du juge) : conférence conclusive

Compétence européenne (matière délictuelle) : lieu de matérialisation du dommage, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 15 juin 2022

#### Profession juridique et judiciaire

Notaire (sanction disciplinaire) : nature de la suspension provisoire, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 15 juin 2022

Avocat (honoraires de résultat) : rémunération en cas de dessaisissement, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 16 juin 2022



## POINT DE VUE

1215

Le fonds libéral a trouvé son régime dans celui de l'entreprise individuelle par Jean-Jacques Daigre



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1217

L'autonomie du régime d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux en question par Christophe Radé

1223

L'audience est un droit des parties au procès civil par Emmanuel Brochier et Matthieu Brochier

### PANORAMA

1228

Droit constitutionnel janvier 2021 – décembre 2021 par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot

### NOTES

1239

Prohibition des engagements perpétuels et location de matériels informatiques : à notion surannée, application moderne, note sous Com. 11 mai 2022 par Anne Etienney-de Sainte Marie

1243

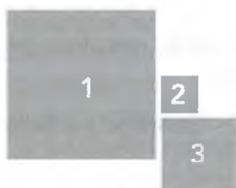
Le mariage requiert le consentement des époux au sens du droit français, quelles que soient leur loi personnelle et la date de leur mariage, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 18 mai 2022 par Jean-Jacques Lemouland

1247

Le devoir de secours ne compense pas la prestation compensatoire, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 13 avr. 2022 par Damien Sadi

1250

Un apport en société n'est pas une vente, note sous Com. 9 mars 2022 par Bruno Dondero



## ENTRETIEN

1256

Caroline Lequesne Roth – Reconnaissance faciale, le temps de la redevabilité ?

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)